

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

EUROCONTROL

- Mesures de la Commission permanente -

MESURE N° 15/208

portant désignation du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL », amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1 b) et 7.3,

Vu le Règlement du Fonds de pension EUROCONTROL (Appendice des Statuts de l'Agence), tel qu'il a été modifié par la Commission permanente le 21 octobre 2008, et en particulier son article 5, paragraphes 1 et 2,

Vu la Mesure n°14/200 de la Commission permanente portant nomination des membres du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL,

Vu la Mesure n°12/185 de la Commission permanente portant nomination des Président et Vice-président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL,

Sur proposition du Conseil de surveillance du Fonds de pension,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

Article premier

M. Christophe BIGAND est nommé Président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL jusqu'à la fin de son mandat de membre du Conseil (31 août 2016).

Article 2

M. Dimitri SERFIOTIS continue à exercer la fonction de Vice-président jusqu'à la fin de son mandat de membre du Conseil (31 août 2016).

Fait à Bruxelles, le 16.01.2015



D. RATKOVICA
Président de la Commission